

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

6 FÉVRIER 2025

*Annule et remplace pour erreur
matérielle*

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Candidature à l'appel à
projets du Centre
National du Livre
« Partir en livre 2025 »**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 février 2025
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 13 février 2025
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2025

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINGUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt cinq, le 6 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 janvier deux mille vingt cinq, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur MORLET, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avait donné procuration :

Monsieur LEVEL à Monsieur PERICARD
Monsieur JOLY à Madame TEA
Madame AGUINET à Monsieur THOMAS
Monsieur MILOUTINOVITCH à Monsieur PRETROVIC
Monsieur BASSINE à Madame MACE
Monsieur NDIAYE à Monsieur HAÏAT
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE

Secrétaire de séance :

Madame NASRI

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE
« PARTIR EN LIVRE 2025 »

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Organisé par le Centre National du Livre (CNL) sous l'impulsion du Ministère de la Culture, le grand festival du livre pour la jeunesse, Partir en Livre, sort les livres des étagères pour aller à la rencontre des jeunes publics sur leurs lieux et temps de loisirs, afin de transmettre le plaisir de lire aux enfants, aux adolescents et à leur famille, à travers des milliers d'événements qui sont organisés partout en France.

La 11^e édition de Partir en Livre aura lieu du 18 juin au 20 juillet 2025. Le festival aura pour thème « Les animaux et nous ». On ne compte plus les héros de littérature jeunesse qui prennent les traits de loups farceurs, de baleines spectaculaires ou d'abeilles rusées. En 2025, la manifestation rendra hommage à ces petites et grandes bêtes qui animent nos contes, albums et romans. À travers le thème « Les animaux et nous », Partir en Livre met à l'honneur les livres jeunesse qui interrogent notre rapport au vivant et cette relation, souvent complexe, que nous pouvons avoir avec le monde animal.

Le CNL a lancé son appel à projets 2025 qui permet à tout type de structure (municipalité, association, librairie, bibliothèque, médiathèque, centre culturel et sportif, établissement scolaire...) de présenter un projet pour obtenir une labellisation, c'est-à-dire un soutien financier du CNL pour son événement, pouvant aller jusqu'à 70 % des coûts des « activités littéraires ».

A Saint-Germain-en-Laye, les médiathèques travaillent sur la programmation des manifestations 2025 pour prendre en compte ce thème.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature à l'appel à projets « Partir en Livre 2025 » du Centre National du Livre et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature à l'appel à projets « Partir en Livre 2025 » du Centre National du Livre et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye